



VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

Séance publique relative à la démolition d'un immeuble et au programme de réutilisation du sol dégagé

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Thurso par le soussigné, greffier-trésorier et directeur général, que le **Conseil Municipal** tiendra une séance publique concernant **une demande de révision demandée par le requérant** concernant la démolition d'un immeuble et la présentation d'un projet de réutilisation du sol dégagé :

L'immeuble en question est une habitation unifamiliale construite en 1906, située au 273, rue Galipeau;

- La séance au cours de laquelle le conseil municipal **entendra les demandes de révision** concernant:
- L'autorisation de démolition,
- L'autorisation relative au programme de réutilisation du sol dégagé.

Le Conseil Municipal tiendra une séance publique sur lesdites demandes de révision le jeudi 29 mai 2025 à 17h00, à l'hôtel de ville situé au 161, rue Galipeau, Thurso, Qc, J0X 3B0.

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant présentera les demandes soumises et donnera l'occasion aux personnes et organismes souhaitant s'exprimer de le faire.


Toute personne désireuse de s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours suivant la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Les documents relatifs aux deux demandes sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, situés au 161, rue Galipeau à Thurso, pendant les heures normales d'ouverture, ainsi qu'à l'adresse suivante : www.ville.thurso.qc.ca/muni



DEMANDE DE RÉVISION PAR LE REQUÉRANT

DONNÉ à Thurso, Québec, ce 15 mai 2025.


Normand Dupont
Greffier-trésorier et Directeur général
VILLE DE THURSO